

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LODÈVOIS ET LARZAC**

**PROCÈS VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2025**

numéro
BC_PV_251106_08

L'an deux mille-vingt cinq, le six novembre,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres
en exercice 15
présents 13
exprimés 13

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Bernard JAHNICH, Daniel VALETTE.

Absents :

Jérôme VALAT, Frédéric ROIG.

Jean-Luc REQUI souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Le Bureau communautaire désigne Jean TRINQUIER comme secrétaire de séance.

Jean-Luc REQUI soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°BC_251106_1 : Approbation des demandes de subventions de fonctionnement auprès des différents partenaires pour l'année 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

CONSIDÉRANT le tableau de synthèse des demandes de subventions auprès des différents partenaires pour l'année 2026 annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que pour plus de facilité de gestion des échanges avec les différents partenaires, chaque demande fera l'objet d'un extrait du registre des actes avec une sous numérotation spécifique,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE les demandes de subventions de fonctionnement auprès des différents partenaires pour l'année 2026, selon le tableau de synthèse annexé à la présente délibération,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251106-lmc122111-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/11/25
Date de publication: 12/11/2025

DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026
Chapitre 74

LIBELLÉS OPÉRATIONS	BUDGET PRÉVISIONNEL TTC	PART CCL	TOTAL FINANCEURS	CD 34	RÉGION	DRAC	FNADT	FNFS	État
DISPOSITIF FRANCE SERVICES 2026	68 195,04 €	18 195,04 €	50 000,00 €				25 000,00 €		25 000,00 €
ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE	43 500,00 €	27 000,00 €	16 500,00 €	4 000,00 €			12 500,00 €		
EXPOSITION DREAMING THE LAND	174 000,00 €	164 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €			
DARDÉ EN FAMILLE	7 500,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €				3 500,00 €		
DARDÉ DANS LES OREILLES	9 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €			4 500,00 €		
SALON DES ARTISANS 2026	39 400,00 €	19 400,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €		18 000,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €
TOTAUX	341 595,04 €	235 595,04 €	106 000,00 €	20 500,00 €	5 000,00 €	18 000,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

DÉLIBÉRATION N°BC_251106_2 : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie pour les actions culturelles de l'année 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

CONSIDÉRANT que Résurgence, saison et festival des arts vivants, porte une politique culturelle dédiée aux arts vivants dans leur diversité, tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire Lodévois et Larzac,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, des actions culturelles visant notamment à toucher et impliquer la jeunesse sont spécifiquement mises en place chaque année, dans une perspective de généralisation de l'éducation artistique culturelle,

CONSIDÉRANT que ces actions sont estimées à quatre-vingt-quatorze-mille-huit-cent-soixante-deux euros Toutes Taxes Comprises (94 862 € TTC),

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ARTICLE 1 : SOLICITE une subvention d'un montant de vingt-cinq-mille euros (25 000 €) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie pour les actions culturelles de Résurgence, saisons et festival des arts vivants de l'année 2026, dont le budget global est estimé à quatre-vingt-quatorze-mille-huit-cent-soixante-deux euros (94 862 €), selon le projet de plan de financement suivant :

- DRAC Occitanie	25 000 euros dont :
- parcours amateurs 5 000 euros,	- parcours scolaires 5 000 euros,
- scolaires associés 5 000 euros,	- territoire d'eau 10 000 euros,
- Communauté de communes Lodévois et Larzac	69 862 euros,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251106-lmc122233-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/11/25
Date de publication: 12/11/2025

DÉLIBÉRATION N°BC_251106_3 : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie pour la réalisation des actions de l'année 2026 dans le cadre de Pays d'art et d'histoire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU la délibération n°CC_230921_01 du Conseil communautaire du 21 septembre 2021, relative à la convention Pays d'art et d'histoire Lodévois et Larzac avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie, sur le renouvellement du label Ville d'art et d'histoire et l'extension en Pays d'art et d'histoire, portant les objectifs :

- valoriser les patrimoines et promouvoir la qualité architecturale,
- développer une politique des publics,

CONSIDÉRANT que les nombreuses actions de connaissance du territoire sont menées à travers des études historiques, anthropologiques, archéologiques, etc et par la constitution d'un comité scientifique et d'un fond de documentation : ce travail est mené en collaboration avec les structures institutionnelles, également à l'aide des structures ressources du territoire (associatives, individuelles),

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'autre part de mettre en oeuvre les moyens de conserver et restaurer le patrimoine et de sensibiliser le grand public,

CONSIDÉRANT que les actions de l'année 2026 sont estimées à neuf-mille euros (9 000 €),

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ARTICLE 1 : SOLICITE une subvention d'un montant de cinq-mille-cinq-cents euros (5 500 €) auprès de la DRAC Occitanie pour la réalisation des actions de l'année 2026 dans le cadre de Pays d'art et d'histoire, dont le budget global est estimé à neuf-mille euros (9 000 €), selon le projet de plan de financement suivant :

- | | |
|---|--------------|
| - DRAC Occitanie | 5 500 euros, |
| - Communauté de communes Lodévois et Larzac | 3 500 euros, |

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251106-lmc122272-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/11/25
Date de publication: 12/11/2025

DÉLIBÉRATION N°BC_251106_4 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation en interne de l'étude d'élaboration du troisième plan pluriannuel de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques en Lodévois et Larzac sur la période de 2025 à 2035

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations du Bureau communautaire,

VU la délibération n°CC_180705_06 du Conseil communautaire du 5 juillet 2018, relative à l'approbation du dossier réglementaire de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la gestion de la Lergue et ses affluents,

VU la délibération n°CC_180705_07 du Conseil communautaire du 5 juillet 2018, relative à la validation du deuxième plan de gestion de la Lergue et ses affluents,

CONSIDÉRANT le choix de réaliser en interne l'étude d'élaboration du troisième plan pluriannuel 2026-2036 de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques en Lodévois et Larzac,

CONSIDÉRANT qu'après une première phase de rencontres des Communes pour faire le point des enjeux, la phase de rédaction de la stratégie et du plan d'action va commencer jusqu'à la mise en place d'une DIG pour dix ans qui sera finalisée en 2026,

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention peut être faite à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse d'un montant de quarante-neuf-mille euros (49 000 €), pour prendre en compte l'ensemble des frais afférents dont le temps de travail du chef de projet GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) évalué à cinquante pour cent (50 %) de sa charge sur la période de novembre 2025 à décembre 2026,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) d'un montant de quarante-neuf-mille euros (49 000 €), pour prendre en compte l'ensemble des frais afférents dont le temps de travail du chef de projet GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) évalué à cinquante pour cent (50 %) de sa charge sur la période de novembre 2025 à décembre 2026,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251106-lmc122334-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/11/25
Date de publication: 12/11/2025

DÉLIBÉRATION N°BC_251106_5 : Attribution des lots 1 et 2 du marché pour la location longue durée de véhicules de collecte et de transport de déchets ménagers

VU le Code de la commande publique, et en particulier les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 spécifiant que le montant des prestations étant supérieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un-mille euros Hors Taxes (221 000 € HT), il est fait recours à une procédure d'appel d'offres ouvert,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 1er juin 2025, relatif à la conclusion d'un marché pour la location longue durée de véhicules de collecte et de transport de déchets ménagers pour les lots 1 et 2,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres et la décision de la commission d'appel d'offres en date du 15 octobre 2025,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ARTICLE 1 : ATTRIBUE les marchés relatifs à la location longue durée de véhicules de collecte et de transport de déchets ménagers, comme suit :

- le lot numéro 1 : camion de vingt-six tonnes équipé d'une benne compactrice et d'une grue avec système de préhension type kinshöfer à la société Montpellier poids lourds Loc pour un montant forfaitaire annuel de soixante-dix-neuf-mille-trois-cent-vingt euros Hors Taxes (79 320,00 € HT), le taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) étant celui applicable à la location de véhicules de collecte des déchets ménagers,

- le lot numéro 2 : camion de dix-neuf tonnes équipé d'une benne ordures ménagères de quatorze mètre cubes (14 m³) avec basculeur double peignes à la Société par Actions Simplifiée (SAS) LOCCA pour un montant forfaitaire annuel de cinquante-trois-mille-sept-cent-soixante euros Hors Taxes (53 760,00 € HT), le taux de TVA étant celui applicable à la location de véhicules de collecte des déchets ménagers,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ARTICLE 3 : PRÉCISE que les marchés sont conclus pour une période d'un an à compter de la date de livraison effective du véhicule concerné et qu'ils sont reconduits tacitement jusqu'à leur terme : le nombre de périodes de reconduction étant fixé à trois et la durée de chaque période de reconduction étant d'un an, la durée maximale des contrats, toutes périodes confondues, est de quatre ans,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251106-lmc122180-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/11/25
Date de publication: 12/11/2025

Communauté de Communes Lodévois & Larzac



MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LODEVOIS ET LARZAC
1, Place Francis Morand
34 700 LODEVE

COMMISSION APPEL D'OFFRES PROCÈS-VERBAL

- ADMISSION DES CANDIDATURES - CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES OFFRES

Location de benne à ordure ménagère et d'un camion type Ampliroll et grue avec préhension type « kinshöfer »

Lot n° 1 : Camion de 26 T équipé d'une benne compactrice et d'une grue avec système de préhension « kinshöfer »

Lot n° 2 : Camion de 19 T équipé d'une benne ordures ménagères de 14 m³ avec basculeur double peignes

Composition de la commission d'appel d'offres :

Le Président : Monsieur Jean-Luc REQUI

NOM	QUALITÉ
Daniel VALETTE	TITULAIRE
Jean TRINQUIER	TITULAIRE
Pierre-Paul BOUSQUET	TITULAIRE
David BOSC	TITULAIRE
David DRUART	TITULAIRE
Didier KOEHLER	SUPPLEANT
Bertrand SONNET	SUPPLEANT
Michel COMBES	SUPPLEANT
Nathalie SYZ	SUPPLEANT
Isabelle PERIGAULT	SUPPLEANT

Autres personnes

Arnaud LEBEUZE	Directeur du pôle transition écologique
Valérie PRIVAT	Gestionnaire administratif des marchés publics

Fonctionnement de la commission d'appel d'offres :

Le quorum est atteint : OUI

NON

La commission AO : peut

ne peut pas valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offre : Valérie PRIVAT _ Gestionnaire administratif des marchés publics

Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont notés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Respect du cahier des charges et qualités techniques de la machine	20.0 %
2.2-Age du véhicule	10.0 %
2.3-Qualité d'intervention (délai de remplacement en cas de panne, organisation, moyens humains et matériels mis en place pour assurer un dépannage, ...)	10.0 %

Prix des prestations sera calculé de la manière suivante :

Note = 60 x (montant de l'offre la moins disante / montante de l'offre analysée)

Valeur technique :

sous-critère 2.2 sera calculé de la manière suivante :

Note = 10 (l'offre avec l'année la moins disante/l'année de l'offre analysée)

sous-critère 2.1 et 2.3 sera attribuée une note correspondante à l'échelle suivante :

Information non précisée : note 0

Insatisfaisant : 25% de la note maximum

Moyen : 50% de la note maximum

Satisfaisant : 75% de la note maximum

Très satisfaisant : note maximum de 10

Rappel:

Lancement de la consultation pour le choix des sociétés : 1^{er} juin 2025
date et heure limites de réception des offres : 17/07/2025

3 sociétés ont déposé une offre.

Après avoir pris connaissance des candidatures, la commission appel d'offres décide d'admettre toutes les candidatures des attributaires pressenties.

Analyse des Offres :

Décisions :

Au vu du rapport d'analyse des offres et après en avoir débattu, les membres de la commission d'appel d'offres décident :

d'attribuer les marchés, comme suit :

Lot n° 1 « camion de 26 T équipé d'une benne compactrice et d'une grue avec système de préhension « kinshöfer »

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Société MONTPELLIER POIDS LOURDS LOC (CLOVIS)
2	Société SAML
3	Société LOCCA

Le rapport d'analyse des offres est annexé au présent procès verbal.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

Lot n° 2 « camion de 19 T équipé d'une benne ordures ménagères de 14 m³ avec basculeur double peignes

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Société LOCCA
2	Société MONTPELLIER POIDS LOURDS LOC
3	Société SAML

Le rapport d'analyse des offres est annexé au présent procès verbal.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

de donner un avis défavorable au rapport d'analyse présenté

Le rapport d'analyse des offres est annexé au présent procès verbal.

POUR :

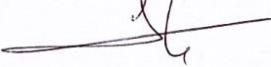
CONTRE :

ABSTENTION :

Et propose :

Commentaires :

Signatures :

Le Président
Jean-Luc REQUI


NOM	QUALITÉ	SIGNATURES
Daniel VALETTE	TITULAIRE	
Jean TRINQUIER	TITULAIRE	
Pierre-Paul BOUSQUET	TITULAIRE	
David BOSC	TITULAIRE	
David DRUART	TITULAIRE	
Didier KOEHLER	SUPPLÉANT	
Bertrand SONNET	SUPPLÉANT	
Michel COMBES	SUPPLÉANT	
Nathalie SYZ	SUPPLÉANT	
Isabelle PERIGAULT	SUPPLÉANT	

Voix non-délibératives :

Arnaud LEBEUZE	Directeur du pôle transition écologique	
Valérie PRIVAT	Gestionnaire administratif des marchés publics	



Rapport d'analyse des offres :

Location de benne à ordure ménagère et d'un camion type Ampliroll et grue avec préhension type « kinshöfer »

Appel d'offre ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique

Rappel du contexte

La Communauté de communes Lodévois et Larzac, CCL&L, située dans le département de l'Hérault, se compose de 28 communes.

La population est de 14 792 habitants (données INSEE 2020), pour 5917 ménages.

Le territoire est qualifié de rural mixte. Il présente trois typologies :

- Le pavillonnaire dense (estimé à 32,6% des foyers soit 4812 habitants, 1926 foyers)
- Les Cœurs de village et centre-ville (estimés à 50,4% des foyers, 7419 habitants, 2983 foyers)
- Les Ecarts ruraux (estimés à 17% de foyers, soit 2551 habitants, 1018 foyers)

La CCL&L appartient au territoire du « Cœur d'Hérault » qui est composé des Communautés de communes du Lodévois-Larzac, du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault.



REPARTITION DES COMPETENCES ET ORGANISATION DE LA COLLECTE

En 1998, les Communautés de communes composant ce territoire ont confié au Syndicat Centre Hérault la compétence « traitement des déchets ménagers » pour assurer un service commun et adapté au territoire. La compétence « collecte des ordures ménagères » est restée du domaine des trois intercommunalités. La « collecte par apport volontaire » (points d'apport volontaire, service « déchèteries ») est assurée par le Syndicat Centre Hérault.

Actuellement, la collecte des déchets sur le territoire du Centre Hérault est réalisée selon l'organisation suivante :

- Les communautés de communes assurent la collecte en bacs individuel des OMR et des déchets de cuisine sur leur territoire de compétences respectives.
- Le Syndicat Centre Hérault collecte en apport volontaire, les autres flux de déchets au moyen de points tris et des déchèteries.
- Les communes restent compétentes en matière de nettoiement des espaces publics, et organisent parfois une collecte de déchets (encombrants, cartons des professionnels...)

Pour la CCL&L, la collecte est assurée en régie. La typologie de bac et des territoires définit l'amplitude de collecte, d'une collecte C0.5 à C5.

Cas particuliers :

- *Depuis 2021, La CCL&L a déployé sur le centre-ville de Lodève et plusieurs villages une collecte de colonnes OMR de 5m3.*
- *Le territoire compte également des zones de compostage partagé. Ce dispositif étant complémentaire, la mise en place d'une aire de compostage ne se substitue pas la collecte de déchets de cuisine proposée parallèlement.*
- *Certains sites ayant des productions de déchets particulières bénéficient d'un nombre de bacs et de fréquences adaptées.*

« OBJECTIF 120 KILOS EN 2025 »

Pour faire face aux enjeux de la transition écologique et optimiser la gestion des déchets sur son territoire tout en se conformant aux impératifs fixés à l'article L541 -21-1 du code de l'environnement, la CCL&L s'est doté en 2020 d'un Schéma Directeur des Déchets à horizon 2030 fixant des ambitions concrètes en matière de gestion des déchets et notamment :

- La réduction de 12% des déchets du territoire,
- La réduction de 37% en poids des ordures ménagères par habitant,
- Atteindre 50% de valorisation des déchets.

Afin d'y parvenir, la CCL&L, en collaboration avec le SCH, la CCC et la CCVH, a établi un plan d'action « Objectif 120kg » sur la simplification du geste de tri et notamment l'évolution de la collecte sélective des EMR et des Déchets de cuisine. Ce projet vise à dynamiser la collecte des déchets recyclables, en établissant une cohérence entre typologie d'habitat et mode de collecte des déchets.

La collecte des bacs gris et jaunes va se faire alternativement une semaine sur deux et tous les centres villages vont être équipés de colonnes de tri avec contrôle d'accès.

Pour mettre en œuvre cette évolution de collecte, la CCL&L souhaite se doter d'un deuxième camion en cas d'immobilisation du camion principal ou pour doubler la capacité de collecte en cas d'urgence.

1. Objet de la consultation

Location longue durée de véhicules de collecte et de transport de déchets ménagers
Attribution d'un marché pour chaque lot.

Lot(s)	Désignation
01	Camion de 26 T équipé d'une benne compactrice et d'une grue avec système de préhension "Kinshöfer"
02	Camion de 19 T équipé d'une benne ordures ménagères de 14 m3, avec basculeur double peignes

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

2. Déroulement de la consultation

- Constitution d'un dossier de consultation unique comportant l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement, l'acte d'engagement, le cahier des clauses techniques, le cahier des clauses administratives, le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
- Parution de l'avis d'appel public à la concurrence, sur le site de dématérialisation de la collectivité <https://www.e-marchespublics.com>, sur le site Internet de la CCL&L, et au BOAMP et au JOUE.
- Date de mise en ligne et d'envoi de l'avis à la publication : 1^{er} juin 2025
 - Modification du DCE le 8/06/2025_ Avis rectificatif _ Date de remise des offres prolongée jusqu'au 7 juillet 2025*
 - Modification du DCE le 22 juin 2025 _ Avis rectificatif _ Date de remise des offres prolongée jusqu'au 17 juillet 2025*
- Date limite de remise des offres : 17 juillet 2025 à 12h00
- Nombre de candidatures reçues : 3
- Nombre de candidatures reçues avant date et heure : 3

3. Ouverture des plis

Nombre de plis reçus :
Dans les délais : 3
Hors délais : 0

L'ouverture des plis a été effectuée le 18 juillet 2025, par le service de la commande publique.

Lors de cette séance d'ouverture des plis, 3 réponses en version dématérialisée ont été enregistrées dans les délais.

Admission des candidatures (Les soumissionnaires justifient tous des capacités professionnelles, techniques et financières ainsi qu'une situation juridique régulière conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le lot n°01 - Camion de 26 T équipé d'une benne compactrice et d'une grue avec système de préhension type "Kinshöfer" ou équivalent - Estimation HT : 300 000,00 €/4 ans

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Proposition	Observations
1	MONTPELLIER POIDS LOURDS LOC S.A.S (CLOVIS)	Admis	
2	LOCCA SAS (BOM SERVICES)	Admis	
3	Service Assistance Maintenance Location	Admis	

Pour le lot n°02 - Camion de 19 T équipé d'une benne ordures ménagères de 14 m3, avec basculeur double peignes - Estimation HT : 260 000,00 €/4 ans

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Proposition	Observations
1	MONTPELLIER POIDS LOURDS LOC S.A.S (CLOVIS)	Admis	
2	LOCCA SAS (BOM SERVICES)	Admis	
3	Service Assistance Maintenance Location	Admis	

4. Conditions d'analyse des offres

4.1 Rappel de l'article 5 du règlement de la consultation

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Respect du cahier des charges et qualités techniques de la machine	20.0 %
2.2-Age du véhicule	10.0 %
2.3-Qualité d'intervention (délai de remplacement en cas de panne, organisation, moyens humains et matériels mis en place pour assurer un dépannage, ...)	10.0 %

Prix des prestations sera calculé de la manière suivante :

Note = $60 \times (\text{montant de l'offre la moins disante} / \text{montante de l'offre analysée})$

Valeur technique :

Information non précisée : note 0

Insatisfaisant : 25% de la note maximum

Moyen : 50% de la note maximum

Satisfaisant : 75% de la note maximum

Très satisfaisant : note maximum de 10

5. Résultats d'analyse des offres

5.1 L'analyse des prix

LOT 1 Camion de 26 T équipé d'une benne compactrice et d'une grue avec système de préhension "Kinshöfer"

N° Dépôt	Nom et adresse du candidat	Montant offre HT/12 mois	Note sur 50
1	MONTPELLIER POIDS LOURDS LOC S.A.S (CLOVIS)	79 320,00 €	60
2	LOCCA SAS (BOM SERVICES)	95 760,00 €	49,70
3	Service Assistance Maintenance Location	90 600,00 €	52,53

MONTPELLIER POIDS LOURDS LOC S.A.S fait la meilleure offre de prix sur le lot 1

LOT 2 : Camion de 19 T équipé d'une benne ordures ménagères de 14 m3, avec basculeur double peignes - Estimation HT : 260 000,00 €/4 ans. Meilleure offre : 317 280 HT

N° Dépôt	Nom et adresse du candidat	Montant offre HT/ 12 mois	Note sur 50
1	MONTPELLIER POIDS LOURDS LOC S.A.S (CLOVIS)	66 000,00 €	49
2	LOCCA SAS (BOM SERVICES)	53 760,00 €	60
3	Service Assistance Maintenance Location	66 600,00 €	48

LOCCA SAS (BOM SERVICES) fait la meilleure offre de prix sur le lot 2

5.2 Note technique LOT 1

LOCCA		CLOVIS;Montpellier Poids Lourd		SAMI	
	Commentaires		Commentaires		Commentaires
EVOLUPAC NEUVE X2 NÉO ÉQUIPÉE D'UNE GRUE HIAB HI-PRO X1322 E3 AVEC PRINCE KINSHOFFER CAISSON	note	Renault Truck 2 neuf 380 CV	note	Renault Truck D du 25/11/2024 380 CV	note
CAISSON : caisson optimisé de 17 m3 avec grande trémie de 7 m3, point de porte double levre pour échancrenié maximale, système de compactation rapide (cycle de 18 secondes), trappe technique pour ramasser les sacs hors colonne, épaisseurs de tôle : - toit 3 mm, plancher 4 mm, GRUE : automatisation du déploiement, charge utile de 8 T, 1600 kg à 10 m sécurité renforcée sur manipulation de la grue, ordinateur de bord multiusage, 2 radio commande grue, sur écran et sur joystick,		Grue Pfaffinger PK18502 SH Prince Kinshoffer		Grue Pfaffinger PK18502 SH Prince Kinshoffer	
RESPECT DU CAHIER DES CHARGES /20					
ÂGE DU VÉHICULE /10	neuf	10	neuf	10	7,5
QUALITÉ D'INTERVENTION /10					
Dépannage dans les 48 h pour l'évolupac et selon concessionnaires proche pour le châssis. DELAI TROP LONG , peu de détails sur les modalités de prises en charge.	Assistance flotte, qui assurera le suivi des matériels durant toute la période de location/Dépannage dans les 48 h	5	Tout est inclus : investissement Entretien des véhicules , Véhicules relais adaptés à votre métier, Pneumatiques, Taxes et visites réglementaires, Assistance et dépannage sur route 24h/24 7j/7,	10	10
NOTE GÉNÉRALE		35		40	37,5

20
CAISSON : caisson optimisé de 16 m3 avec trémie, joint de porte double levre pour échancrenié maximale, trappe technique pour ramasser les sacs hors colonne, épaisseurs de tôle : - toit 3 mm, plancher 4 mm, GRUE : automatisation du déploiement, charge utile de 8 T, 1600 kg à 10 m sécurité renforcée sur manipulation de la grue, ordinateur de bord multiusage, 2 radio commande grue, sur écran et sur joystick,

La meilleure offre technique est celle de Montpellier Poids lourds Loc (CLOVIS). L'ensemble des candidats a proposé des véhicules avec un ralentiisseur hydraulique avec contrôle de frein auxiliaire au lieu d'un ralentiisseur magnétique à commande manuelle avec position couplée à la pédale de frein ce qui est acceptable au regard des critères principaux attendus.

5.3 Note technique LOT 2

LOC CA				CLOVIS- MONTPELLIER POIDS LOURD				SAM1			
	Commentaires	note	Commentaires	note	Commentaires	note	Commentaires	note	Commentaires	note	note
	LOC CA										
BOM neuve avec levée -conteneurs double peigne sur châssis Renault 19 T											
CHASSIS: Renault D19 BENNE	Spécifications de la base :										
	• Caisson d'un volume de 14 à 24 m ³										
	• Conforme à la nouvelle norme EN 1501/2021										
RESPECT DU CAHIER DES CHARGES /20	Leve-conteneur :										
	• Taux de compactage réglable en cabine en fonction du type de déchets										
	• Fixe/bonde du caisson avec portes lisses										
	• Joint or point complet pour étanchéité assec										
	Leve-conteneur :										
	• MAXI simple châssis manuel repos sur bras DIN										
	• 2418 double châssis automatique tôle haute										
	• 2322 double châssis automatique tôle haute										
AGE DU VÉHICULE /10	neuf	10	neuf	10	neuf	10	neuf	10	8 ans	8 ans	5
QUALITÉ D'INTERVENTION /10											
	concessionnaires proche pour le châssis LOC CA assurer l'ensemble de l'entretien préventif et courant y compris les éventuels frais dépendant de la remorque ou autres frais dépendant de la remorque dans le cadre d'une utilisation normale.										
	Assistance flottante, qui assure le suivi des matériels durant toute la période de location et intervention et/ou dépannage/remontrage lié à une utilisation normale de la collectivité. Nous dépendons aujourd'hui de nos partenaires concernant la livraison de pieux détachés.										
	LOC CA pourra mettre à disposition un véhicule de relais en cas de besoin, en fonction des disponibilités du parc à la date de la demande. Cette mise à disposition n'est pas garantie et reste										
NOTE GÉNÉRALE		35		5		35		10	40	40	35

La meilleure offre technique est celle de Montpellier poids lourds Loc (CLOVIS), en matériel neuf.

6. Conclusion

LOT 1

Les notes globales (technique et coût financier) sur 100 points sont les suivantes :

	LOCCA	Montpellier Poids Lourds Loc (CLOVIS)	SAML
NOTE TECHNIQUE GLOBALE	35	40	37,50
NOTE DE PRIX	49,70	60	52,53
NOTE GLOBALE	84,70	100	90,03
RANG	3	1	2

Il est proposé d'attribuer le marché à la société Montpellier Poids Lourds Loc .

La société pressentie présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter la prestation.

LOT 2

Les notes globales (technique et coût financier) sur 100 points sont les suivantes :

	LOCCA	Montpellier poids lourds Loc	SAML
NOTE TECHNIQUE GLOBALE	35	40	35
NOTE DE PRIX	60	49	48
NOTE GLOBALE	95	89	83
RANG	1	2	3

Il est proposé d'attribuer le marché à la société Locca. Il est souligné que les conditions et le délai d'intervention sont moyennement satisfaisants en cas de panne mais l'offre de prix lui permet d'obtenir la meilleure note.

La société pressentie présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter la prestation.

Arnaud LEBEUZE
Directeur du pôle transition écologique



L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc REQUI lève la séance à 18h25.

Arrêté le
Le Président
Jean-Luc REQUI

Le secrétaire de séance
Jean TRINQUIER